



**Fête du Lac de Biene "BIG BANG"**  
**Dimanche, 31 juillet 2011**  
**Prés de la rive Biel/Bienne**

## Inscription stand

### Exploitant du stand

---

Entreprise / Association .....

Prénom / Nom .....

Adresse .....

NP / Lieu .....

Téléphone / Mobile .....

Mail .....

www. ....

### Grandeur du stand

---

- |                          |   |        |     |          |
|--------------------------|---|--------|-----|----------|
| <input type="checkbox"/> | Stand mobile .....                                | Coûts: | CHF | 100.00   |
| <input type="checkbox"/> | Non alimentaire (vêtements, etc.) maximum 2 x 3 m | Coûts: | CHF | 200.00   |
| <input type="checkbox"/> | 10 bis 15m <sup>2</sup> Longueur x largeur .....  | Coûts: | CHF | 600.00   |
| <input type="checkbox"/> | 16 bis 40m <sup>2</sup> Longueur x largeur .....  | Coûts: | CHF | 850.00   |
| <input type="checkbox"/> | 40 bis 60m <sup>2</sup> Longueur x largeur .....  | Coûts: | CHF | 1'100.00 |
| <input type="checkbox"/> | 61 bis 80m <sup>2</sup> Longueur x largeur .....  | Coûts: | CHF | 1'600.00 |

### Besoins en électricité

---

Pour quel(s) et combien d'appareil(s) avez-vous besoin d'électricité?

.....  
.....

### Que désirez-vous vendre?

---

.....  
.....  
.....

Vente d'alcool :  Oui  Non

Lieu, date: \_\_\_\_\_ Signature juridiquement valable: \_\_\_\_\_

En signant ce document, vous acceptez nos conditions générales de location.



**Important:**

Afin d'éviter des problèmes d'alimentation d'électricité, il est indispensable que vous nous indiquiez quels types de prises électriques ci-dessus vous utilisez:

Veuillez nous indiquer quels genres et combien d'appareils devront être connectés à l'électricité



.....



.....



.....



.....

Nous vous remercions de votre coopération!



**Fête du Lac de Biene "BIG BANG"**  
**Dimanche, 31 juillet 2011**  
**Prés de la rive Biel/Bienne**

---

## **Conditions de location pour emplacement de stands à la Fête du Lac de Biene 2011**

entre

**Verein Bielerseefest**

et

**l'exploitant du stand**

### **1. Conditions cadres**

Le Verein Bielerseefest (organisateur) organise un feu d'artifice et un programme cadre. L'organisateur négocie avec les artistes et les exposants. Les autorisations sont demandées par l'organisateur.

### **2. Exploitants de stand**

Les exploitants de restaurants, bar et pub, sociétés, club sportif et autres cercles d'intéressés sont autorisés à exploiter un stand sur l'aire de la manifestation à leur propre frais. La répartition des stands est déterminée par l'organisateur.

### **3. Conditions de participation**

Les intéressés s'inscrivent, à l'aide du formulaire d'inscription joint pour la location définitive d'un ou plusieurs stands auprès de l'organisateur. Si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre d'emplacements de stands à disposition, l'ordre d'entrée du timbre postal fera foi. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions. Si l'organisateur accepte l'inscription, l'exploitant s'engage à exploiter la surface commandée aux conditions fixées ainsi que de se soumettre aux „Conditions d'emplacement de stands lors de la Fête du Lac 2011“. L'organisateur se réserve le droit de renvoyer un exploitant de stand qui ne respecte pas ces conditions (carton rouge!!!).

La sous-location d'un emplacement de stand à un tiers est, sans autorisation de l'organisateur, strictement interdite.



## Fête du Lac de Biene "BIG BANG" Dimanche, 31 juillet 2011 Prés de la rive Biel/Bienne

### 4. Coûts

L'organisateur se charge des demandes d'autorisation, de la publicité, de l'animation, du feu d'artifice, des services de circulation, sanitaires, pompiers, nettoyages, déchetteries ainsi que diverses autres infrastructures. Ces frais sont couverts par l'encaissement des locations de stands et par l'argent de sponsors.

Le prix de la location des stands se calcule sur la base de la surface en mètre carré:

10 à 15 m <sup>2</sup>	=>	CHF	600.00
16 à 40 m <sup>2</sup>	=>	CHF	850.00
41 à 60 m <sup>2</sup>	=>	CHF	1'100.00
61 à 80 m <sup>2</sup>	=>	CHF	1'600.00

Le montant de la location doit être payé jusqu'au 15.07.2011. La facturation se fait après l'entrée de l'inscription, avec la confirmation du plan de l'aire.

### 5. Risques

Lors d'évènements imprévisibles, ne pouvant être influencés par l'organisateur (décisions politiques, menaces de bombes, mauvaise météorologie, etc) l'organisateur décline tout devoir d'indemnisation.

Les assurances pour le personnel, chose et responsabilité civil sont affaire de l'exploitant du stand.

### 6. Aire de la Fête du Lac

Le plan de l'aire est établi après réception des inscriptions. Les souhaits d'emplacement individuel ne peuvent pas être garantis. Il doit être envisagé que quelques modifications peuvent survenir lors du montage des stands.

### 7. Montage des stands

La réalisation et le montage du stand sont à priori l'affaire de l'exploitant du stand. L'organisateur se met toutefois à disposition pour procurer des tables buffet, des réfrigérateurs et des distributeurs de boissons.

Le besoin d'électricité doit être communiqué à l'organisateur lors de l'inscription. Le raccordement et le courant sont compris dans le prix de location. Les ralonges de l'emplacement du stand au tableau de distribution (max.20m) sont l'affaire de l'exploitant. En cas de besoin d'un raccordement d'eau, l'exploitant doit s'adresser directement à Energie Service Biel/Bienne (ESB), Monsieur Mori. L'organisateur ne prend pas ce service en charge. La consommation d'eau de l'exploitant du stand est facturée individuellement par ESB.



## Fête du Lac de Biene "BIG BANG" Dimanche, 31 juillet 2011 Prés de la rive Biel/Bienne

### 8. Assortiment de boissons

L'organisateur a désigné un fournisseur de boissons, Boissons Engel, Biene. Il est responsable de la réalisation de l'assortiment de boissons. Une liste des boissons à cet effet peut être commandée chez lui. L'exploitant de stand est obligé de commander les boissons chez Jürg Engel, Boissons Engel. L'exploitant de stand n'est pas autorisé, sans le consentement de l'organisateur, de proposer d'autres produits dans son assortiment ou d'acheter les boissons ailleurs. Un prix de vente minimum est fixé pour les boissons.

Chaque exploitant de stand s'engage légalement à fournir une carte de boissons. Selon les prescriptions de la police du marché, au minimum 3 boissons non alcoolisées doivent être proposées à meilleur prix que des boissons alcoolisées en même quantité. Toutes les boissons doivent être vendues en gobelets en plastique, en cannette ou en bouteille PET.

### 9. Food

L'assortiment doit être convenu avec l'organisateur. L'exploitant du stand s'engage à se conformer aux directives de la loi sur les denrées alimentaires lors de la conservation et de la préparation des aliments ainsi que de joindre à l'inscription le concept d'hygiène ci-joint dûment rempli et signé.

### 10. Nettoyage

L'exploitant du stand est responsable de la propreté et du nettoyage derrière, devant et du comptoir ainsi que des 5m entourant son stand. Suffisamment de possibilités d'élimination des déchets doivent être mises à disposition.

### 11. Vol

L'expérience montre que des vols sont régulièrement commis sur les stands. L'organisateur recommande aux exploitants de stand de fermer les réfrigérateurs, etc. à clé. L'aire des festivités est contrôlée durant la nuit par des patrouilles de sécurité. L'organisateur décline par ce fait toute responsabilité.

### 12. Horaires d'exploitation

Dimanche, 31 juillet 2011

Montage des stands de 07h00 à 12h00  
Exploitation possible dès 13h00  
Extinction de la musique à 02h00  
Fin de l'exploitation à 02h30

Les stands doivent être démontés jusqu'au lundi, 1 août 2011 – 11h00 et le nettoyage effectué dans un périmètre de 5m autour du stand.

**L'exploitant du stand s'engage, le dimanche, 31 juillet 2011 à éteindre la musique et l'éclairage 10 minutes avant et durant les feux d'artifices.**



## Fête du Lac de Biene "BIG BANG" Dimanche, 31 juillet 2011 Prés de la rive Biel/Bienne

### 13. Directives

L'organisateur est responsable du bon déroulement de la manifestation et du suivi des ordonnances légales.

L'exploitant du stand est responsable du matériel mis à sa disposition (tuyaux d'eau, câbles électriques, etc.). L'organisateur décline toute responsabilité. Un extincteur d'incendie doit se trouver sur place lors de l'utilisation de réchaud à gaz ou de plaques de cuissons. La police de marché effectue des contrôles.

L'exploitant de stand s'engage à ne laisser aucun véhicule sur l'aire de la Fête du Lac durant toute la manifestation.

L'exploitation du stand confirme avec sa signature, sur le formulaire d'inscription définitif, avoir reçu et lu les conditions de location pour emplacement de stands de la Fête du Lac de Biene 2011 et de se conformer à ces conditions.

Lors du non respect de ces conditions, l'organisateur se réserve le droit de fermer le stand sans dédommagements.

Verein Bielerseefest

**Annexes**      **Guide d'autocontrôle à l'intention des organisateurs de manifestations**  
Téléchargeable sur  
[http://www.gef.be.ch/site/fr/gef\\_kl\\_dokumentation\\_merkblaetter\\_skfest.pdf](http://www.gef.be.ch/site/fr/gef_kl_dokumentation_merkblaetter_skfest.pdf)

**de:**            **Laboratoire cantonal de Berne**  
Section Inspection des denrées alimentaires  
Muesmattstrasse 19  
3000 Berne 9  
Tél. 031 633 11 55  
Fax 031 633 11 98  
info.kl@gef.be.ch  
[www.be.ch/lc](http://www.be.ch/lc)

**Important**    **A l'attention des stands vendant des denrées alimentaires**  
Ce formulaire doit être retourné à Verein Bielerseefest dûment rempli. Sinon, nous ne pouvons pas vous envoyer une confirmation définitive.